

**Bureau du 23 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4702**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la SCIC Habitat Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 26, rue Colin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SCIC Habitat Rhône-Alpes et afin de réaliser, après remembrement avec les terrains communautaires mitoyens, 35 logements sociaux en PLUS et PLAI, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 320 000 €, l'immeuble situé 26, rue Colin à Villeurbanne, afin de reconstituer l'offre de logements sociaux rendue nécessaire par le projet de démolition du patrimoine de ladite société d'HLM située rue de la Poudrette à Villeurbanne.

Il s'agit d'un bâtiment de deux niveaux à usage d'activité avec atelier et bureau, libre de toute occupation ou location, édifié sur une parcelle de terrain de 483 mètres carrés cadastrée sous le numéro 225 de la section BE.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SCIC Habitat Rhône-Alpes qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 320 000 €, admis par les services fiscaux, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise, relative à la revente à la SCIC Habitat Rhône-Alpes de l'immeuble situé 26, rue Colin à Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 320 000 € résultant de cette cession, ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1203.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,